

8 mai

Fin de la seconde guerre mondiale en Europe



Le **8 mai** marque la fin de la seconde guerre mondiale en Europe après la capitulation de l'Allemagne Nazie.

Mais la fin véritable de la Seconde Guerre mondiale n'interviendra que le 2 septembre suivant, avec la capitulation du Japon.

L'histoire du caractère férié de ce jour est, elle, un peu plus compliquée et tortueuse :



En 1946 la commémoration de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie a été fixée par l'Assemblée constituante à la date du 8 mai si ce jour était un dimanche. Dans le cas contraire, elle serait célébrée le premier dimanche suivant le 8 mai.

En 1948, François Mitterrand, alors ministre des anciens combattants, a confirmé le caractère non férié du 8 mai 1945, arguant de l'effort de reconstruction qui ne pouvait souffrir la perte d'un jour de travail.

En 1951, revirement de situation, la date du 8 mai est retenue comme date de commémoration de la victoire quel que soit le jour de la semaine, et en 1953 le général de Gaulle, à la demande des associations d'anciens combattants, résistants et déportés, déclare le 8 mai comme jour férié mais non chômé par la loi du 20 mars 1953.

Il en sera ainsi quelques années jusqu'en 1959 ou le général de Gaulle décide finalement de célébrer la capitulation allemande le deuxième dimanche de mai. Le 8 mai n'est donc de nouveau plus un jour férié.

Cette décision qui intervenait après la suppression de la retraite des combattants suscita de nombreuses protestations de la part des associations d'anciens combattants.

La seule exception à cette nouvelle règle sera le 8 mai 1965 à l'occasion du 20e anniversaire de la victoire alliée.

Un décret du 17 janvier 1968 rétablit la date de 8 mai comme jour de célébration, mais seulement en fin de journée. Le jour n'est toujours plus férié.

En 1975 et au nom de la réconciliation franco-allemande Valéry Giscard d'Estaing supprime tout simplement la célébration de la victoire alliée de 1945 pour le 8 mai.

En 1981, devenu président de la république, François Mitterrand rétablit le 8 mai comme date de commémoration nationale. C'est la loi du 23 septembre 1981 qui a redonné au 8 mai son caractère férié qu'il a conservé depuis.

En 2015 : vendredi 8 mai

En 2014 : dimanche 8 mai